



MINISTÈRE DES ENSEIGNEMENTS  
SECONDAIRE, TECHNIQUE ET DE LA  
FORMATION PROFESSIONNELLE

RÉPUBLIQUE DU BENIN

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES ENSEIGNEMENTS  
SECONDAIRE, TECHNIQUE ET DE LA FORMATION  
PROFESSIONNELLE DE L'ATLANTIQUE

\*\*\*\*\*

Route de l'aéroport

☎ : 10BP 250 Cotonou

☎ : (229) 21 32 38 43 ; Fax : 21 32 41 88

web: www.enseignementssecondaire.gouv.bj

Immeuble Thomas AMADJI, Allada-Qtier GBEGAMEY, environ  
300m en face de la pharmacie BETHESDA, non loin du centre marial.

☎ : .....

☎ : (229) .....

mail: mestfp.ddatlantique@gouv.bj

Allada, le 13 / 04 / 2026

N° 0809 / DDESTFP-ATL/MESTFP/SEC/SESTFP/SPAF/SSD

## CIRCULAIRE

### Objet : Interdiction formelle de perception de frais d'achat de matières d'œuvres auprès des apprentis.

Il m'a été donné de constater avec regret que, certains maîtres d'apprentissage et formateurs exigent des candidats au **Certificat de Qualification aux Métiers (CQM)** le versement de contributions financières destinées à l'achat de matières d'œuvre (matières premières, consommables et petit outillage).

Je rappelle, avec la plus grande rigueur, que de telles pratiques contreviennent directement aux dispositions réglementaires en vigueur. En effet, la fourniture des matières d'œuvres relève exclusivement de la responsabilité de l'État. La participation des apprentis audit examen ne saurait, en aucun cas, être conditionnée par une contribution financière autre que les frais d'inscription légalement prévus qui sont de douze mille cinq cents (12500) francs CFA.

En conséquence, tout manquement à cette prescription expose son auteur à des sanctions disciplinaires exemplaires, conformément aux textes en vigueur.

J'enjoins donc chacun à se conformer strictement à ces règles, dans le respect de l'équité et de la légalité qui doivent présider à l'organisation du CQM.

Par ailleurs j'invite tous les candidats dont les dossiers sont retenus pour le CQM session d'avril 2026 à se présenter à leur centre de composition respectif sans autres conditions.



**Docteur Mathias Amour AHOMADEGBE**  
Directeur Départemental des Enseignements Secondaire,  
Technique et de la Formation Professionnelle de l'Atlantique